

Date de dépôt : 20 juin 2013

- a) **RD 978-A** **Rapport de la Commission de contrôle de gestion chargée d'étudier le rapport d'activité de la Commission externe d'évaluation des politiques publiques pour l'année 2012**
- b) **M 2158** **Proposition de motion M^{mes} et MM. Bertrand Buchs, Anne-Marie von Arx-Vernon, Gabriel Barrillier, Jacques Béné, Alain Charbonnier, Antoine Droin, Sophie Forster Charbonnier, Claude Jeanneret, Patricia Läser, Pierre Losio, Patrick Lussi, Morgane Odier-Gauthier, Ivan Slatkine, Eric Stauffer : Analyse globale sur le suivi donné aux rapports de la Commission externe d'évaluation des politiques publiques**

Rapport de M. Bertrand Buchs

Mesdames et
Messieurs les députés,

Lors de sa séance du 27 mai 2013, la Commission de contrôle de gestion a examiné le rapport susmentionné et auditionné la Commission externe d'évaluation des politiques publiques, ci-après CEPP, représentée par son président M. Georges Tissot et par MM. Hugues Balthasar, secrétaire permanent, et Eric Moachon, évaluateur.

M. Tissot a repris les différents points mentionnés dans le rapport d'activité 2012 de la CEPP.

Le président mentionne les 3 évaluations qui ont été terminées en 2012 soit :

- la protection contre le bruit ;
- la formation de la police ;

– la Genève internationale.

Il précise qu'il y avait encore une évaluation en cours, sur le vote électronique. Ce travail vient d'être présenté en conférence de presse.

Pour terminer, il signale que deux évaluations ont été arrêtées : la première, sur la politique d'accueil du primaire à la demande du département et la deuxième sur les proches aidants à cause de la dissolution de la CEPP pour fin juin 2013.

Un commissaire (MCG) demande, à propos de la formation de la police, si des contacts ont été pris avec l'Institut suisse de police (ISP), principalement au sujet de la proposition d'allongement du stage de formation de 12 à 18 mois.

La CEPP répond que oui et que les chefs d'instructions romands avaient étudié cette question et préavisé favorablement.

Un commissaire (R) se souvient, au sujet de la lutte contre le bruit, qu'un montant de 80 millions avait été voté par le parlement pour équiper les routes d'un revêtement phono-absorbant.

Le Président de la CEPP explique qu'il y a eu une valse-hésitation quant à savoir s'il faut faire des revêtements phono-absorbants ou s'il faut renforcer les fenêtres.

Le Président de la CEPP termine en indiquant que la CEPP va arrêter ses activités fin juin ou fin juillet. Ses activités vont être reprises par la Cour des comptes.

Les commissaires, satisfaits des explications reçues, acceptent à l'unanimité des membres présents, moins une abstention, de prendre acte du RD 978 et invitent les membres du Grand Conseil à faire de même.

Pour : 13 (2 R, 2 L, 1 UDC, 2 MCG, 2 PDC, 3 Ve, 1 S)

Contre : –

Abstention : 1 (1 L)

En parallèle, les membres de la Commission de contrôle de gestion ont décidé de soumettre au Grand Conseil un projet de motion demandant au Conseil d'Etat de mener une analyse globale sur le suivi donné aux rapports de la CEPP. La commission espère que vous ferez bon accueil de ce projet de motion.

Secrétariat du Grand Conseil**M 2158**

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Bertrand Buchs, Anne-Marie von Arx-Vernon, Gabriel Barrillier, Jacques Béné, Alain Charbonnier, Antoine Droin, Sophie Forster Charbonnier, Claude Jeanneret, Patricia Läser, Pierre Losio, Patrick Lussi, Morgane Odier-Gauthier, Ivan Slatkine, Eric Stauffer

Date de dépôt : 20 juin 2013

Proposition de motion**Analyse globale sur le suivi donné aux rapports de la Commission externe d'évaluation des politiques publiques**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- l'adoption de la nouvelle constitution qui confie l'évaluation des politiques publiques à la Cour des comptes et qui marque la fin de la CEPP ;
- les 18 années d'activité de la Commission externe d'évaluation des politiques publiques qui a apporté un regard indépendant et réflexif sur l'action de l'Etat, sur l'efficacité et l'efficience de ses politiques publiques ;
- l'évolution des pratiques, du cadre légal et réglementaire des politiques publiques permise par les évaluations menées par la CEPP,

invite le Conseil d'Etat

- à présenter dans un délai maximum de douze mois, une analyse globale du suivi donné aux rapports de la CEPP depuis son origine, d'en déterminer les effets sur le fonctionnement de l'administration et de l'Etat et leur utilité en matière de prestations publiques ;

- de compléter cette analyse globale par un bilan conclusif de l'action de la CEPP en termes politiques ;
- de fournir un tableau recensant les recommandations de la CEPP qui ont été retenues et mises en œuvre par l'Etat ;
- de chiffrer les économies réalisées par ces recommandations ou d'en évaluer leur impact sur les politiques publiques.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

La nouvelle constitution confie la charge de l'évaluation des politiques publiques à la Cour des comptes.

Le projet de loi 11150 sur la surveillance de l'Etat devra en définir les modalités.

La CEPP va donc disparaître fin juin ou fin juillet 2013.

La CCG, lors de la discussion sur le RD 978, a décidé de proposer une motion pour qu'un bilan des 18 ans de travail de la CEPP soit entrepris.

La CCG s'intéresse particulièrement à l'impact sur le fonctionnement de l'Etat, ainsi que sur la qualité des prestations publiques, des propositions de la CEPP, en particulier en matière d'efficience et d'efficacité.

Rappelons comme exemples l'évaluation des jeunes en rupture de formation avec la mise en place du dispositif EQIP, le suivi du CAF (chèque annuel de formation), permettant de cumuler 3 chèques d'un coup et ainsi de choisir des formations plus chères mais également plus courtes, ou le suivi concernant l'OPAir (ordonnance fédérale sur la protection de l'air) qui a entraîné l'adoption par le Conseil d'Etat d'un nouveau règlement sur la protection de l'air.

On peut aussi citer un des derniers rapports de la commission, celui demandé par la CCG, sur la Genève internationale, qui propose une réforme complète de cette politique publique avec son rattachement au département du futur président du Conseil d'Etat.

Ces exemples démontrent, si nécessaire, l'importance de l'évaluation des politiques publiques. Cette motion a donc pour but d'en montrer le bien-fondé et de permettre de tirer un bilan après les 18 années de fonctionnement de la CEPP.

Cette évaluation sera également utile à la Cour des comptes pour qu'elle puisse l'utiliser lors de la mise en place de ses nouvelles prérogatives en lui permettant d'en mesurer l'importance et d'en faire un suivi si nécessaire.

Pour ces motifs, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs les députés, de bien vouloir accepter cette proposition de motion et de la renvoyer au Conseil d'Etat.